



PRIX ÉDUCATION EN
FRANCOPHONIE
INTERNATIONALE
Canada • Nouveau-Brunswick

INTRODUCTION

En tant que membre de plein droit de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) depuis 1977, le Nouveau-Brunswick, en collaboration avec ses partenaires, voit à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes et d'initiatives qui visent à promouvoir la Francophonie dans la province et favorise l'établissement de relations et de partenariats sociaux et économiques avec les états et gouvernements membres.

UN PRIX POUR STIMULER ET APPUYER LES INITIATIVES SCOLAIRES EN FRANCOPHONIE INTERNATIONALE

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick et l'Association des enseignantes et des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick (AEFNB) souhaitent conjointement profiter du dynamisme et de l'intérêt des écoles francophones du Nouveau-Brunswick et de leur personnel enseignant envers la Francophonie pour favoriser le développement de projets qui stimuleront les élèves et les communautés à prendre part aux activités et aux possibilités éducatives qu'offre la Francophonie internationale.

Pour réaliser cet objectif, le prix Éducation en Francophonie internationale valorisera les efforts et l'implication soutenue des écoles francophones du Nouveau-Brunswick et de leur personnel au développement et à la réalisation de projets éducatifs au sein des pays et états membres de la Francophonie à l'extérieur du Canada. Pour ce faire, un total de 3 000 \$ en bourses sera attribué aux écoles qui souhaiteront partir à l'aventure ou découvrir la Francophonie au moyen de projets éducatifs.

LES CRITÈRES ET LE MODE DE SÉLECTION DU PRIX - ÉDUCATION EN FRANCOPHONIE INTERNATIONALE

Les projets devront favoriser la découverte par les élèves, le personnel et la communauté des pays et États membres de la Francophonie. Les initiatives qui favoriseront l'intégration d'apprentissage reliée aux programmes d'études seront privilégiées.

Un jury formé de représentantes et de représentants de la direction de la Francophonie internationale et multilatérale du Bureau du Conseil exécutif du gouvernement du Nouveau-Brunswick ainsi que de l'AEFNB verra à choisir les projets pour l'obtention des bourses.

Les écoles sélectionnées auront un maximum de deux ans pour compléter leur projet. Toutefois, elles ne bénéficieront que d'une bourse pour la réalisation de celui-ci.

RECONNAISSANCE DES ÉCOLES SÉLECTIONNÉES

Les écoles lauréates des prix seront reconnues lors d'une cérémonie organisée annuellement dans le cadre de la Journée internationale de la Francophonie, le 20 mars, et de la Semaine provinciale de la fierté française.

Une délégation de chacune des écoles lauréates des catégories *Partons à l'aventure* et *Découvrons la Francophonie – projet école* (un membre du personnel enseignant et un élève accompagné de ses parents) sera invitée à participer à la cérémonie tenue lors de la Journée internationale de la Francophonie. Les dépenses liées à cette présentation seront couvertes par la direction de la Francophonie internationale et multilatérale du Bureau du Conseil exécutif du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Il sera toutefois possible pour d'autres individus de s'ajouter à la délégation d'une école à leurs frais.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick et l'AEFNB remettront conjointement un certificat à l'école pour souligner la réalisation de leur projet et une photo sera prise pour des fins de promotions et de reconnaissance lors de la soirée.

L'OIF EN BREF

L'OIF, c'est quatre-vingts états et gouvernements représentant plus de 274 millions de francophones répartis sur cinq continents. L'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique ; de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme ; dans les domaines de l'éducation et de la formation, et dans le domaine du développement durable et de la solidarité.



PRIX ÉDUCATION EN
FRANCOPHONIE
INTERNATIONALE
Canada • Nouveau-Brunswick

LES ÉCOLES SONT INVITÉES À DÉPOSER LEUR CANDIDATURE D'ICI LE 20 DÉCEMBRE 2019 POUR L'UNE DES CATÉGORIES SUIVANTES :

PARTONS À L'AVENTURE !

- Consiste à un projet éducatif qui nécessite un déplacement d'individus dans un pays membre de la Francophonie à l'extérieur du Canada.
- Un maximum de 3 000 \$ sera octroyé pour les projets acceptés.

DÉCOUVRONS LA FRANCOPHONIE !

- Consiste à un projet éducatif qui est réalisé en salle de classe, à l'école ou dans la communauté et qui permet de découvrir un ou des pays et États membres de la Francophonie.
- Un maximum de 250\$ sera octroyé pour les projets acceptés et réalisés par un membre du personnel enseignant dans une salle de classe.
- Un maximum de 750\$ sera octroyé pour les projets acceptés et réalisés au sein de l'école et dans la communauté.
- Une seule proposition par école sera acceptée.

POUR SOUMETTRE UNE CANDIDATURE...

Pour soumettre leur candidature, les écoles doivent remplir le formulaire ci-joint et l'envoyer d'ici le 20 décembre 2019 à :

SYLVAIN LAVOIE
Directeur des communications
stratégiques et des affaires
publiques
AEFNB
aefnb@aefnb.ca
(506) 452-1743

L'AEFNB fera parvenir la bourse accordée aux écoles lauréates au début du mois de septembre de l'année scolaire qui suit celle en cours.